

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur le poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 31 JANVIER

## BULLETIN

Le discours de la reine Victoria, à l'ouverture du Parlement anglais, contient le passage suivant :

« Les relations avec toutes les puissances continuent à être amicales.

» Les affaires du Sud-Ouest de l'Europe ne sont pas encore réglées, mais je ne crains pas que la perturbation de la paix résulte des différends qui ne sont pas encore aplanis. L'entreprise d'Égypte n'est pas encore terminée, mais elle progresse sérieusement. »

Ce discours constate la nécessité d'accomplir des réformes en Irlande et l'adoption d'une procédure légale pour rétablir l'ordre. Il a été escompté dans nos cercles officiels en faveur de la paix. Nous désirons ardemment la paix et nous sommes convaincus que l'immense majorité du pays la réclame avec autant d'ardeur que nous, mais nous ne croyons pas que le membre de phrase pacifique que la Reine a introduit dans son discours légitime un escompte aussi confiant.

L'Angleterre qui, par parenthèse, souffle alternativement le chaud et le froid et dont les journaux ont la spécialité de ces nouvelles ou canards à sensation dont tous les marchés européens et le nôtre en particulier se ressentent désagréablement ne pèsera pas d'un grand poids dans la question de la paix ou de la guerre.

Cette paix ou cette guerre dépendent du moindre incident. On a entassé en deçà et au delà du Rhin des amas de poudres sur lesquels on semble se complaire à promener des torches. Une étincelle et tout est dit.

Nous ne pouvons évidemment empêcher cette étincelle de se produire en Allemagne. Mais peut-être pourrions nous en France veiller de plus près aux dangers d'explosion. Nous pouvons et nous pensons même

que nous avons tous droits de haïr M. de Bismarck. Mais nous sommes bien obligés de le considérer comme un politique trop sérieux pour jouer avec le feu, comme il le fait en ce moment, sans avoir pris à l'avance toutes ses précautions. Il ne veut pas nous attaquer. Il l'a dit du moins ; soit ! Mais il lui suffira du moindre prétexte pour se dire menacé, sinon attaqué. Quand on le veut bien, les deux mots sont synonymes et on ne peut se faire illusion sur le bon vouloir de M. de Bismarck en ce point. Il ne faut donc pas lui fournir même l'apparence d'un prétexte.

Or, à tort ou à raison, plutôt à tort parce qu'il ne faut pas prêter aux gens et aux choses plus d'importance qu'il ne convient, le gouvernement allemand a vu ou feint de voir dans les bavardages et les exhibitions du commensal ordinaire de MM. Rochefort et Laguerre des provocations et des menaces. Bien longtemps avant M. de Bismarck, la majorité des Français s'étaient plaints de ces exhibitions et de ces bavardages qui n'étaient pour eux que ridicules. Et parce que ce ridicule peut devenir un danger, les feuilles radicales, celles qui ont traité les uns après les autres nos généraux et nos soldats dans la boue et devant lesquelles, seul, M. Boulanger a trouvé grâce, viennent nous dire que ce serait une humiliation de supprimer du même coup et le ridicule et le prétexte du danger !

L'argumentation nous paraît aussi faible que celle du légendaire Gribouille qui s'aurait jeté à l'eau de peur de se mouiller.

Il n'est pas question d'empêcher la France de préparer sa défense, il n'est pas question de refuser les crédits jugés nécessaires pour cette défense, il s'agit seulement de ne les accorder qu'à des hommes dans la compétence et dans le sérieux desquels on puisse avoir quelque confiance, et nous défions qu'en dehors des groupes radicaux on trouve dix députés ou sénateurs qui aient l'ombre de confiance en M. Boulanger, par exemple.

Alors pourquoi le tolérerait-on plus longtemps ? Parce que le message de la

reine Victoria contenait deux mots pacifiques, tout danger est écarté et la présence de M. Boulanger devient insignifiante ! Ce n'est pas sérieux, et à la phrase de la Reine on pourrait opposer, avec trop de raison, malheureusement, une réponse de lord Salisbury à lord Churchill qui dit précisément le contraire.

### A LA CHAMBRE

#### BUDGET DES CULTES

La discussion du budget des cultes a commencé samedi à la Chambre. Selon leur habitude, les membres de l'extrême gauche, M. Pichon entre autres, sont venus réclamer la suppression de ce budget.

M. Pichon a commencé par déclarer que le Concordat est un traité périmé. Périmé ! Comment cela ? A-t-il jamais été dénoncé par les parties contractantes ? N'est-il pas, aujourd'hui encore, la convention qui règle les rapports de l'Église avec l'État français ? N'avons-nous pas un ambassadeur auprès du Saint-Siège ? Notre gouvernement n'invoque-t-il pas chaque jour le pacte concordataire ?

Mais, a ajouté M. Pichon, le Concordat est violé sans cesse par l'Église.

Le député radical se trompe : les violations ont été le fait du gouvernement, mais les violations ne sauraient tenir d'une dénonciation expresse. Que M. Pichon consulte à ce sujet un traité de droit public quelconque. Le plus étrange argument produit par l'orateur radical consiste dans l'exemple de Napoléon I<sup>er</sup> s'emparant du Pape, supprimant le pouvoir temporel, falsifiant le Concordat, exemple que M. Pichon a recommandé à l'imitation des républicains. Tant il est vrai que le Césarisme et le Jacobinisme sont frères.

L'argumentation ultra-fantaisiste de M. Pichon nous a valu un magnifique discours de M<sup>re</sup> Freppel.

Après avoir examiné le budget des cultes sous l'Assemblée nationale de 1789, l'Assemblée législative et la Convention, M<sup>re</sup>

Freppel rappelle que la dette de l'État vis-à-vis de l'Église a toujours été reconnue sous le Directoire, le premier Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet, la deuxième République et le second Empire.

Il cite des déclarations faites dans ce sens même par des républicains. Historiquement, la question est nettement résolue.

Objectera-t-on que ceux-là seuls qui usent du prétre doivent le payer ? Cette objection, on peut l'appliquer à toutes les dépenses publiques. Si on l'admet, il n'y a plus de société, ni même de nation possibles.

Le budget des cultes résulte d'une dette sacrée. Supprimer ce budget, nier cette dette, ce serait agiter la France, diviser le pays en deux partis animés l'un contre l'autre, provoquer à la guerre civile au milieu des rumeurs belliqueuses qui remplissent l'Europe. On ne manquerait pas d'illuminer aux bords de la Sprée.

M. Goblet succède à M<sup>re</sup> l'évêque d'Angers.

Il manifeste l'espoir qu'un jour viendra où l'on pourra séparer l'Église de l'État et abandonner l'entretien des cultes à l'initiative privée. Mais on ne peut opérer cette réforme d'un trait de plume, et tant que le service des cultes sera comme un service public, l'État sera obligé de pourvoir à ses dépenses.

On ne saurait d'ailleurs résoudre la question de l'abrogation du Concordat, et la question de la séparation de l'Église et de l'État, à l'occasion du budget des cultes. Il y a là une grande réforme qu'il convient d'examiner à part, et encore que le gouvernement ne croit pas qu'il y ait dans la Chambre une majorité pour réaliser cette réforme, il ne refusera pas de la discuter.

Le ministre cherche à justifier les atteintes qu'il a portées au principe du budget des cultes par la confiscation illégale des traitements de certains curés et de nombreux desservants.

« — Je n'avais pas d'autres armes », dit-il.

86 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

Ils se séparèrent. Il était près de huit heures. Léonce, rafraîchi par l'air extérieur, se dirigea vers la rue Saint-Honoré. Il trouva M<sup>re</sup> X... travaillant avec son maître-clerc.

— Eh bien, demanda-t-il, je suis exact, j'espère que, de votre côté, vous vous êtes mis en mesure, et que nous allons en finir cette fois.

— Comment, en finir ?... Mais en ne vous a donc pas prévenu ?

— Prévenu de quoi ?

— C'est un oubli que je vais réparer. Mon cher monsieur, depuis que j'ai eu l'honneur de vous vous voir, M<sup>re</sup> veuve Maheurtier est venue ici, accompagnée de M. Syramin et de M. Iriel.

— Ah !

— Elle m'a exprimé le désir de toucher elle-même le montant de sa dot, et, tout naturellement, j'ai dû déférer à ce désir.

— Comment cela se fait-il ?

— Je n'en sais rien, et je ne veux pas le savoir.

— C'est à vous, monsieur, s'écria Léonce furieux et se contenant à peine, que je dois cette insulte, car c'en est une.

— Oh ! vous exagérez.

— J'avais pu déjà constater votre mauvais vouloir à mon égard. Vous avez fait venir M<sup>re</sup> Maheurtier, c'est d'après vos conseils qu'elle m'a retiré son mandat.

— Je ne lui ai absolument rien dit sur votre compte.

— Mais j'aurai raison de ces calomnies ; M<sup>re</sup> Maheurtier me continuera sa confiance, et dès demain, ces fonds que vous avez refusé de me remettre, seront entre mes mains.

— C'est peu probable ; demain, ils seront déposés à la Banque de France.

— Au reste, peu importe ! mais je tiens à dissiper le soupçon qui a plané un instant sur moi ; je porterai plainte au besoin.

— Croyez-moi, fit M<sup>re</sup> X... doucement, abstenez-vous de toute récrimination, monsieur le vicomte de la Coudraye !

Léonce tressaillit à ces mots ; toute son audace disparut.

— Bon ! nous verrons ! grommela-t-il.

Il sortit, la rage dans le cœur. Il était connu, démasqué. Comment ? Par qui ? Eh ! qu'importait ! Cette proie lui échappait, voilà tout. Maintenant, que faire ?... Les fumées du dîner étaient dissipées. Il allait par les rues, agité, sans but.

« C'est lui, ce notaire, qui l'a prévenue, se disait-il. Déjà il avait des soupçons, ce matin ; j'aurais dû m'en douter. Maintenant, que s'est-il passé ? Il l'a fait venir avec son inséparable Syramin, et un nommé Iriel. Qu'est-ce que c'est que cet Iriel ? Ça m'est égal ! mais je vois la scène d'ici : « — Malheureux, à quel homme avez-vous accordé votre confiance ! » Et M<sup>re</sup> Maheurtier emporte les billets de banque... Elle ? Non ! mais Syramin, son ami, son chéri ; c'est sûr !... Les quatre cent mille francs sont chez le Syramin ! et demain à la Banque ; cours après, vicomte ! Ah ! triple sot que je suis ! j'aurais dû... Enfin ! »

Et toujours il en revenait à cette idée : les quatre cent mille francs sont chez Syramin !

Sans y songer, par une sorte d'instinct, il suivait les rues qui conduisaient à celle où demeurait le peintre.

Arrivé place de l'Odéon, il s'écria : — « Eh bien ! ça ne fait rien !... je les aurai ! » Comment ? il ne le savait pas encore ; mais il marcha plus rapidement, et bientôt il arriva rue Notre-Dame-des-Champs. Il s'arrêta un instant devant la maison habitée par Richard et la regarda d'un air de colère et de menace. L'idée lui vint de sonner, de monter... A quoi bon ? on le chasserait, Mais la

maison avait un jardin par derrière, sur le boulevard ; il s'en souvenait. Sans but arrêté, mais plein d'une ardente convoitise, il continua son chemin, et, parvenu place de l'Observatoire, tourna à droite et prit le boulevard Montparnasse.

Il était neuf heures et demie. A cette heure, ce boulevard, ces quartiers sont à peu près déserts. Mais, depuis longtemps, un homme le suivait, sans qu'il s'en doutât, des Halles à la rue Saint-Honoré, d'abord, puis de la rue Saint-Honoré à ce boulevard perdu. Pendant qu'il était arrêté et examinait les lieux, l'homme se rapprochait de lui, à pas étouffés, se dissimulant derrière les arbres. Enfin, il se trouva à deux ou trois pas de Léonce ; et tout à coup, faisant un bond, il se précipita sur lui.

XX

En quelques secondes, Léonce fut terrassé. Impossible d'appeler au secours : son agresseur, d'une main, lui fermait la bouche, de l'autre, il le fouillait précipitamment. Mais les poches étaient vides.

— Je suis volé ! s'écria le bandit avec un formidable juron.

— Lentague ! murmura d'une voix étouffée Léonce, qui le reconnut.

— Où sont les billets ?... vite, ou je t'étouffe ! fit Lentague menaçant.

Le marché du comptant a fait preuve à son début de dispositions assez peu favorables, mais cet état n'a été que passager et les cours se sont relevés : 3 0/0, 80.20 ; 4 1/2 0/0, 108.90.

L'action du Crédit Foncier a légèrement fléchi à 1,362.50. D'après le bilan, le chiffre des bénéfices nets ressort à 20,141,789 fr. Les obligations foncières et communales sont l'objet de nombreuses demandes, cette faveur est justifiée ; car ces titres sont de tous ceux qui coûtent le moins cher et qui cependant sont le plus avantageux au point de vue du nombre des lots et de leur importance.

L'action de la Société Générale se négocie aux environs du cours de 460 en légère reprise sur les plus bas cours du commencement de la semaine.

Les demandes sont toujours aussi suivies sur les polices spéciales AB de l'Assurance Financière qui par les garanties qu'elles offrent aux capitaux de l'épargne en fait une valeur de portefeuille. L'intérêt fort rémunérateur d'ailleurs de 3 0/0 est un attrait pour les capitalistes désireux de posséder un titre sérieux et à l'abri des surprises du marché.

La Banque d'Escompte n'a pas échappé aux coups de la spéculation : elle a clôturé à 485 avec de nombreux achats.

Pas de variations sur l'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants qui reste à 601.25.

Le Crédit Lyonnais est à 555 sans grande amélioration.

Les actions de Panama soutiennent fermement leurs cours de 400.

Le marché des actions de nos chemins de fer, en présence de la tempête qui a emporté presque toute la cote, n'est pas resté complètement indenne ; cependant les obligations se sont relevées aisément et ont repris leur niveau précédent.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

La prochaine session de la Cour d'assises qui s'ouvrira à Angers, lundi 7 février, sous la présidence de M. Dumon, assisté de MM. les conseillers Barberon et Giron, ne durera que trois jours. Cinq affaires seulement sont inscrites au rôle, savoir :

Raimbault, Noël, domestique au Louroux-Béconnais ; vol qualifié.

Desnois, Octave, voyageur de commerce ; abus de confiance.

Normand, Arthur, ancien directeur de la Société Générale à Angers ; faux et abus de confiance.

Roy, Jules, ancien directeur de l'usine à gaz de Fontevault ; abus de confiance.

Bourg, Léonard, sabotier à Angers ; attentat à la pudeur sur sa fille mineure.

Normand, qui a pour défenseur M<sup>e</sup> Moirin, sera jugé le dernier jour, c'est-à-dire à l'audience du mercredi.

L'affaire d'empoisonnement d'un mari par sa femme dont nous avons fait connaître les détails à nos lecteurs ne viendra pas à cette session. L'instruction de cette affaire délicate, en raison de l'expertise chimique qu'elle a nécessitée, n'est pas encore terminée.

Il est de même de l'affaire des incendiaires de Cholet qui n'est pas encore entièrement instruite.

UN DOMAINE DE LA FAMILLE DE RABELAIS

La Cour d'appel d'Angers, contrairement à un jugement du tribunal de Saumur, a autorisé M. Félix Bonnemère, propriétaire à Varennes-sous-Montsoreau, à ajouter à son nom patronymique celui de Chavigny.

Dans les débats de cette affaire il a été révélé un fait intéressant au point de vue historique. Il résulte d'un acte de partage du 12 mars 1505 que le domaine de Chavigny, devenu plus tard le patrimoine de la famille Bonnemère, avait été attribué à Antoine Rabelais, père du célèbre curé de Meudon. Ce domaine comprenait un château avec ses dépendances, prés, bois, pâturages, etc.

Ce détail peut avoir un intérêt pour l'histoire de Rabelais. (Ralliment.)

Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Première séance au Stand de l'École de cavalerie, le dimanche 6 février 1887, à 9 heures du matin. Fusil Gras, à 200 mètres et revolver d'ordonnance, à 30 mètres.

Des cartouches seront mises à chaque séance à la disposition des personnes appartenant à l'armée, à un titre quelconque, porteurs d'un livret militaire.

Le Capitaine-Président,  
G. DOUSSAIN.

« Pardon, Monsieur, vous aviez encore la guillotine et la fusillade ».

M. Goblet montre le danger qu'il y aurait à heurter les convictions et les habitudes religieuses de la grande majorité des Français. Il faut convertir le pays à la réforme qu'on réclame avant de la réaliser.

A cette heure, il importe d'éviter tout ce qui empêcherait la pacification des esprits.

M. Andrieux raille les opinions gallicanes exposées par M. Pichon. (Rires.)

D'après lui, la doctrine ultramontaine fait sortir le pouvoir du peuple et autorise les peuples à déposer les tyrans, tandis que la doctrine gallicane professe la thèse du droit divin. (Nouveaux rires.)

L'orateur fait valoir, contre la suppression des cultes et l'abrogation du Concordat, l'intérêt électoral de la République et le souci du maintien de la suppression de la paix civile.

La discussion générale est close.

M. le président dit que la question de la suppression du budget des cultes ayant été posée, la Chambre pourra la résoudre en adoptant ou en repoussant le chapitre premier de ce budget.

La Chambre a décidé qu'elle passerait à la discussion des articles.

## CHRONIQUE GÉNÉRALE

On a annoncé que Monsieur le Comte de Paris et M<sup>re</sup> le duc d'Orléans devaient quitter Scheen-House du 5 au 7 février. La nouvelle n'est pas exacte. Monsieur le Comte de Paris doit quitter l'Angleterre du 7 au 9 février pour aller rejoindre Madame la Comtesse de Paris en Espagne. Mais M<sup>re</sup> le duc d'Orléans, qui va commencer ses cours de l'École militaire, restera en Angleterre avec son précepteur.

Monsieur le Comte de Paris, accompagné de M. le marquis de Beauvoir et de M. Dupuy, se rendra par mer à Saint-Sébastien et rejoindra à Madrid Madame la Comtesse de Paris. Monseigneur quittera l'Espagne quelques jours plus tard pour se rendre à Lisbonne auprès de S. A. R. la duchesse de Bragança dont la délivrance est attendue à la fin du mois de février.

Monsieur le Comte de Paris et sa famille habiteront le palais d'Alfêite, situé en face du palais de Belem, sur la rive opposée du Tage.

\*\*

On lit dans l'Univers :

« Après l'Association des dames françaises, l'Union des femmes de France, par un décret en date du 31 décembre 1886, a été officiellement reconnue et rattachée au service de santé militaire. Cette décision, qui ne surprendra personne, ne fait rien disparaître des observations que nous avons faites au sujet de ces deux Sociétés, au moins suspectes de tendances maçonniques, et nous engageons de nouveau nos lecteurs à réserver leur sympathie et leurs dons pour la Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer, dite Société de la Croix-Rouge.

» Outre que cette Société a déjà fait ses preuves et qu'elle donne par son personnel toute garantie, on est au moins sûr avec elle que tous les dons vont aux blessés des armées de terre et de mer, tandis que les deux autres Sociétés s'occupent en même temps des victimes civiles, des accidents et malheurs publics, pour lesquelles, à l'occasion, elles se montrent même plus larges que pour les militaires et marins blessés. »

\*\*

LES RÉSERVISTES ALLEMANDS

A la réception d'avant-hier, l'Empereur Guillaume a annoncé que 72,000 réservistes seraient appelés sous les armes dans le courant du mois de février.

Le but de cet appel serait de familiariser les hommes avec le nouveau fusil à répétition.

Cette dépêche a encore produit une panique à la Bourse, déjà fort éprouvée par la liquidation.

\*\*

L'affaire de Lyon n'est pas encore éclaircie que déjà on annonce une autre affaire d'espionnage ; cette fois ce serait un acte de haute trahison.

On télégraphie de Tarbes au Soleil qu'on vient d'arrêter et de transférer à Bordeaux un soldat du 53<sup>e</sup> de ligne. Ce soldat est accusé d'entretenir des relations régulières avec le gouvernement allemand.

\*\*

L'AFFAIRE BARRÈME

Nous lisons dans l'Action :

« Plusieurs journaux du matin ont annoncé qu'un M. de M..., ancien fonctionnaire, venait d'être arrêté comme inculpé de l'assassinat de M. Barrême.

» Nos confrères affirment, sur la foi d'une communication de la préfecture de police, que M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, est chargé de rechercher l'emploi qu'a fait de son temps, pendant la soirée du crime, ledit M. de M...

» Longtemps avant nos confrères, nous avons dit que l'assassin de M. Barrême était connu du service de la sûreté, du parquet de Versailles et du ministère de l'intérieur. La prétendue nouvelle n'est pas autre chose qu'une manœuvre de plus pour donner le change à l'opinion publique.

» Nous savons très bien quel est la personne à laquelle nos confrères, égarés dans une fausse piste par une habileté de la préfecture de police, ont fait allusion et qu'ils ont désignée par une mystérieuse initiale.

» Ce M. de M... n'est pas l'individu soupçonné d'être l'assassin du préfet de l'Eure. Il est, en ce moment, en effet, poursuivi, mais pour actes de violence, commis sur la personne de sa femme et celle de son beau-père, M. G... Cette affaire n'a absolument rien de commun avec l'affaire Barrême. Le nom de l'ancien sous-préfet d'une petite ville de Normandie, soupçonné d'être l'assassin du préfet de l'Eure, ne commence pas par un M, mais par un L.

» Nous pouvons ajouter que si ce personnage ne fut pas arrêté, il y a aujourd'hui un an, c'est-à-dire le lendemain même du crime, c'est uniquement parce que le ministre de l'intérieur s'y opposa, ainsi qu'il résulte d'une dépêche qui fut brûlée à son arrivée à Evreux, mais dont copie a pourtant été conservée dans les archives de l'administration des télégraphes.

» Dans cette dépêche, le nom de l'assassin était écrit en toutes lettres. »

Nous demandons quelle énigme politique peut se cacher là-dessous ?

\*\*

Il paraît qu'on a retrouvé le Zoulou qui a tué le fils de Napoléon III.

Voici ce que raconte à ce sujet notre confrère Paris :

« Lors de son dernier séjour à Leipzig, l'explorateur africain, le docteur Rinwald, a raconté que, pendant ses excursions dans le pays des Zoulous, il a fait la connaissance du guerrier qui a dirigé l'attaque contre le prince Louis, fils de Napoléon III, et qui l'a percé de sa lance.

» Après avoir appris quelles auraient été les conséquences politiques et quels grands avantages il aurait pu obtenir pour lui et les siens, s'il avait fait le prince prisonnier, il fut inconsolable.

» La place où le prince a été massacré est marquée par une pierre commémorative entourée d'un bosquet de sapins, dont Rinwald a apporté quelques branches, qu'il a distribuées, ainsi que des fleurs poussées sur la tombe, à des collectionneurs de curiosités. »

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Il paraît qu'il y a actuellement un dissentiment entre le prince impérial d'Allemagne et le prince de Bismarck sur l'utilité d'un manifeste de l'empereur au peuple allemand. Du moins quelques journaux répandent des bruits dont il est difficile d'obtenir la confirmation.

On attribue, à tort ou à raison, une grande influence à la princesse impériale sur l'esprit de son mari, et l'on ne se gêne pas pour dire que c'est elle qui lui a inculqué quelques-unes de ces idées libérales, qui font tressaillir d'horreur le chancelier de l'empire.

Il existe un véritable antagonisme entre ce dernier et la fille de la reine Victoria.

Au cours des débats du Reichstag, à propos de la loi militaire, un député libéral, M. Richter sans doute, ayant avancé je ne sais plus quelle proposition, le prince de Bismarck lui répondit aigrement : « C'est encore une idée d'importation anglaise ». Cette allusion à l'influence de la princesse impériale a été comprise par tous ceux qui connaissent l'antipathie du chancelier pour la future impératrice. Celle-ci en a été, paraît-il, très irritée.

Il n'est pas inutile de connaître ces menus faits de la politique d'aujourd'hui. Ils peuvent exercer la plus grande influence sur la politique de demain.

Léonce ne répondit pas.

— Je conçois, dit Lentague, tu voudrais garder le morceau pour toi seul ; c'est tout naturel. Mais, s'il s'agit d'un coup de main, tu n'es pas assez fort... tandis que moi... A nous deux, voyons, est-ce dit ? Que diable ! la moitié de quatre cent mille francs vaut mieux que rien du tout.

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 88, PARIS  
A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup> ÉDITEURS  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française ;  
de toutes les Partitions et Publications musicales ;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Houx-Fortes, Gravures en Couleurs, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
PAYABLE CINQ FRANCS PAR MOIS PAR CHEQUE CERTAIN DE FRANCE D'ACQUISITION.  
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Nous recommandons les excellentes conserves de Petits pois et Haricots verts, vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE 0 fr. 95 c. la grande boîte pouvant être servie pour six personnes ; les mêmes boîtes 0 fr. 85 c. pour les personnes habitant hors l'octroi.

Il lui pressait la gorge de ses doigts nerveux.

— Imbécile ! cria Léonce.

— Comment... imbécile ?

— Mais ôte donc ta main... que je respire...

Oui, imbécile et canaille !... Ah ! c'est comme cela que tu me remercie ! je te prête vingt francs, je te paye à dîner...

— Trêve aux reproches ! Cet argent, où est-il ?... je veux l'avoir !

— Ah ! tu veux ?... Il est superbe !

— Tu vas me le donner, tout de suite.

— Est-ce que je l'ai ?

— Comment ! tu as touché tout à l'heure.

— Eh ! si j'avais touché, triple buse, est-ce que je serais venu ici, sur ce boulevard, me faire arrêter par un misérable de ton espèce ?

— Ah ! tu n'as pas touché !... C'est vrai, je t'ai suivi depuis la rue Saint-Honoré, et tu n'as pas pu déposer le magot nulle part.

— Voyons, es-tu fini de me fouiller ?... vas-tu me laisser, enfin ?

— Dis-moi où est cet argent ?

— Ça ne te regarde pas.

— Il est resté chez le notaire, hein ?... car c'est chez un notaire que tu allais le toucher... j'ai bien vu les pannonceaux au-dessus de la porte.

— Laisse-moi.

— Et le notaire, en voyant ta mine, s'est défilé ; il a refermé sa caisse... Eh bien ! éventrons-la cette

nuite, à nous deux ?

— Non.

— Tu as tort. Tu dois connaître un peu la maison, tu me guideras. Je me charge du reste.

— Voyons, encore une fois... laisse-moi et va-t'en ! dit Léonce avec colère.

— Ce serait un coup magnifique. Réfléchis donc ! ne boude pas et remets-toi sur pied.

Il l'aida à se relever, et, de quelques revers de main, épousseta doucement les habits de Léonce.

— J'ai été un peu brusque envers toi, dit-il, je te demande pardon. Mais il y a si longtemps que je suis dans la dèche et que je cherche une aubaine.

— Gredin !... sans cœur !...

— Oui, accable-moi, tu as raison. Mais ce ce n'est pas cela qui avancera nos affaires. Tâchons de nous entendre, ça vaudra mieux... Voyons, ce magot, on te l'a refusé, n'est-ce pas ?... et tu n'es pas d'humeur à le lâcher ?

— Non, certes.

— Eh bien, moi non plus. Il faut absolument que nous mettions la main dessus, cette nuit... Nous partageons naturellement. A nous deux, c'est facile... Tu m'as dit que j'étais sans cœur, c'est possible, mais je sais travailler, va !... Tu dois avoir remarqué un moyen de s'introduire chez ce notaire ?

— L'argent n'est plus chez le notaire.

— Ah !... et où donc ?

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

Le concert de la Musique municipale, que nous avons annoncé pour mercredi prochain, est remis au mardi 8 février.

ÉGLISE SAINT-NICOLAS

Fête de l'Adoration perpétuelle, 1<sup>er</sup> et 2 février.

Mardi 1<sup>er</sup> février. — Exposition du T. S. Sacrement à la messe de 6 heures. — Messes basses à 7 heures, 8 heures et 8 heures 1/2; grand'messe à 10 heures 1/2. — Vêpres à 3 heures. — Complies et sermon le soir à 8 heures. Adoration nocturne.

Mercredi 2 février. — Fête de la Purification de la Sainte Vierge. — Exercices aux mêmes heures que la veille. — Après le sermon du soir, salut solennel de clôture: Ave verum, d'Haydn; Ave Maria, de Gounod; O salutaris, de Niedermeyer.

Les sermons seront prêchés par M. l'abbé Gillet, curé doyen des Rosiers.

L'INSTRUCTION MILITAIRE PRÉPARATOIRE

La commission de l'armée a examiné une proposition, dont le principe est admis par le ministre de la guerre, et qui a pour but d'astreindre les jeunes gens, à partir de dix-sept ans, à des exercices préparatoires dont le caractère et la durée feront l'objet d'un règlement administratif.

L'article 1<sup>er</sup>, qui établit le principe de cette obligation et l'article 2, qui prescrit l'instruction militaire dans les établissements d'enseignement public, ont été adoptés.

LES CAUSES DE DÉCÈS

Le ministre du commerce et de l'industrie, désirant poursuivre une enquête sur l'état sanitaire de toutes les villes de France, a prescrit à chaque ville de lui envoyer mensuellement un relevé des principales causes de décès.

On annonce que M. Comollet, préfet des Deux-Sèvres et gendre de M. Tirman, gouverneur de l'Algérie, vient de demander sa mise en disponibilité pour raisons personnelles.

UN ENTREPOSEUR DE CHOIX

Il y a trois ans, le préfet républicain de la Haute-Marne, prononçant un discours dans une réunion d'agriculteurs, leur conseilla la culture du poireau comme seule rémunératrice. Or, ce légume ne pousse que dans les terrains très riches en humus, et le sol de la Haute-Marne, chacun le sait, est déplorablement aride et pierreux.

Le préfet eut un tel succès d'hilarité, que l'administration fut obligée de le déplacer.

On l'envoya dans la Manche où il ne fit que passer, puis il fut appelé à Paris en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Seine et, dernièrement, M. Poubelle, dans un but facile à deviner, lui a proposé la situation d'entreposeur des tabacs à Angers.

Ce fanatique du poireau s'appelle Favallé.

Il va sans doute maintenant, dit l'Anjou, conseiller aux agriculteurs de Maine-et-Loire la culture de la carotte.

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN BILLET DE LOGEMENT

Dans l'ancienne chapelle d'un couvent de capucins, transformée en écurie et en gronier, qu'on fit nettoyer et approprier pour la circonstance, on avait dressé un autel, et, le dimanche, un prêtre venait dire la messe. Les pauvres prisonniers se groupaient alors autour du prêtre, qui trouvait au fond de son cœur des paroles de douceur et d'encouragement, véritable baume à verser sur les plaies morales des vaincus.

Dans le malheur, on aime à se rapprocher de Dieu. André était réconcilié avec la religion; l'ardente charité de ces femmes dévouées, de ces sœurs de charité, qui soignaient avec tant de bonté les blessés, l'avait ramené au calme. Ce qui le chagrinait le plus, c'était de ne pas avoir des nouvelles de là-bas, du pays; mais les communications étaient interrompues de tous côtés.

Au bout de quelques semaines, à force de soins, le malade était sur pied, et sa douceur, son bon caractère l'avaient fait distinguer du directeur de l'ambulance. Il s'offrit pour rendre quelques services; on le mit à la cuisine; mais cette humble position lui valut de ne pas quitter l'ambulance jusqu'au jour de la capitulation de Paris. Il de-

RENNES.

Une Exposition Régionale du Commerce et de l'Industrie se prépare à Rennes. Elle ouvrira le 6 mai 1887 et durera environ trois mois.

Son ouverture coïncidera avec celle du Concours Régional d'Agriculture des 14 départements de l'Ouest.

Cette Exposition recevra les produits fabriqués par l'industrie des 14 départements, et leur distribuera des récompenses.

Elle primera également les envois des commerçants de la région.

Nous engageons tous les industriels et commerçants à donner leur concours à cette œuvre éminemment intéressante, qui sera, pour nos départements, une préparation à l'Exposition internationale de 1889.

Les futurs exposants peuvent dès maintenant demander les renseignements qui les concernent au Secrétariat général de l'Exposition, 18, rue de La Chalotais, Rennes.

LE MANS.

Mariage à la prison. — Dans la matinée de samedi 29 janvier a eu lieu, à la prison du Mans, le mariage civil, qui a précédé la cérémonie religieuse, du sieur Chagneau avec une femme Hatton.

Chagneau est détenu. Cet intéressant personnage paraît animé des « meilleures intentions » pour l'époque où il rentrera dans la société, car s'il savait, disait-il ces jours derniers, que l'assassinat d'un gendarme ne lui coûterait que quelques années de prison, il s'offrirait volontiers ce plaisir...

UN JOURNAL DE LÉO TAXIL

Nous avons reçu, la semaine dernière, le premier numéro de la Petite Guerre, journal politique satirique hebdomadaire, dont le rédacteur en chef est M. Léo Taxil.

Voici le sommaire de ce premier numéro: Pourquoi ce journal? — Le Ministère Louise Michel, ou l'avenir de la République. — De brie et de broc. — Prédications pour la semaine. — Pour combler le déficit, fantaisie. — Turlutaines. — La tribu des Mac-Benac, chronique anti-maçonnique. — Les libres-penseurs pratiques. — Petite correspondance.

La Petite Guerre est le meilleur marché des journaux hebdomadaires parisiens; le numéro coûte seulement 5 centimes. L'abonnement, très modique, est d'un franc pour un trimestre, ou de trois francs par an. Direction et administration: 51, rue de Lille, à Paris.

Nous recommandons vivement ce journal qui peut faire beaucoup de bien dans les classes populaires. C'est le contre-poison de tous ces mauvais journaux dont la capitale inonde nos départements.

Nous lisons dans le premier numéro de la Petite Guerre:

« Notre prochain numéro contiendra une série de révélations très complètes à propos de Garibaldi.

» M. Léo Taxil doit, à l'un des chefs de la Commune, la communication d'un dos-

meura donc préposé à l'administration du pot-au-feu, tandis que les autres allaient en Allemagne grossir le nombre des captifs.

Pendant la guerre, il avait, à tout hasard, écrit deux ou trois fois à sa famille, mais on ne lui avait pas répondu. Aussitôt que les communications furent rétablies, il écrivit de nouveau pour annoncer qu'il vivait, qu'il était retenu pour quelques jours encore, mais qu'il avait hâte d'aller embrasser tous ceux qu'il aimait.

Un matin, on lui remit une lettre; il reconnut immédiatement l'écriture du maître d'école, chargé de la correspondance de la famille. Le cœur palpitant, la main tremblante, il ouvrit la lettre; mais soudain ses yeux se remplirent de larmes; le papier lui tomba des mains: son père et sa mère étaient morts.

Le coup fut rude pour le pauvre enfant; son cœur saigna; sa tête s'exalta; il se mit à maudire de nouveau le sort; il appela de tous ses vœux la mort qui n'avait pas voulu de lui à Gravelotte; il souhaita que la paix ne fût pas signée; que la guerre recommençât avec toutes ses horreurs et qu'on lui permit de rentrer dans un corps d'armée.

La guerre ne recommença pas — la guerre étrangère du moins; — c'en fut une autre, et quelle guerre! André s'y rendait lorsque le hasard du billet de logement l'amena dans la ferme de Pierre

sier complet, copié en 1874 à la préfecture de police, et de nature à édifier le public sur un certain personnage dont, pendant la dernière guerre, M. de Freycinet fit un général.

» Ce général, qui joua un rôle des plus importants dans l'armée des Vosges, était un espion. Il est aujourd'hui l'un des représentants officiels de la presse opportuniste au Palais-Bourbon.

» Nous donnerons in extenso son dossier.

» On verra de quels hommes le gouvernement républicain avait entouré Garibaldi: on verra comment, d'autre part, la franc-maçonnerie imposa à nos maîtres l'escroquerie et l'espionnage.»

SULFATAGE DES ÉCHALAS

Si le temps ne permet pas au vigneron de pénétrer dans sa vigne, il continue, dans ce mois, à appointer et à retailer les échaldas, et à leur faire subir l'importante opération du sulfatage.

Voici comment on y procède: On fait construire une citerne étanche en ciment par exemple, d'une longueur en rapport à celle des échaldas. On prépare, dans cette citerne, une dissolution à froid de sulfate de cuivre, dans la proportion de 2 kilogrammes de sulfate par hectolitre d'eau; puis les échaldas bottelés sont submergés dans ce bain, en ayant soin de les y maintenir immergés à l'aide de grosses pierres. Après quinze jours environ, on les retire et on les fait sécher à l'ombre, sans les débotteler.

On renouvelle le bain aussitôt qu'en s'aperçoit que le liquide a perdu de sa densité. Pour sulfater les échaldas, on peut également faire dissoudre à chaud le sulfate de cuivre. Deux kilogrammes par hectolitre d'eau suffisent. Cette eau doit être portée à la température de 60 degrés, et dans ce bain ainsi échauffé, contenu d'ordinaire dans un fût défoncé par un bout, on range verticalement les échaldas à sulfater. Vingt-quatre heures après on les retire, et on les fait sécher comme précédemment.

Le bain doit marquer 5 degrés à l'aéro-mètre Baumé. Le sulfate de cuivre ou vitriol bleu vaut environ 1 franc le kilogramme.

Les échaldas sulfatés durent cinq à dix fois plus, dans des circonstances identiques, que les mêmes échaldas non préparés. Ils résistent mieux à la sécheresse, ainsi qu'à l'humidité, et sont de plus à l'abri de tous les insectes parasites, ainsi que de toutes végétations cryptogamiques.

Publications de mariage.

Ange-Emmanuel-Paul Siéyès, capitaine-instructeur à l'École de cavalerie de Saumur, et Léonie Lefebvre, sans profession, de Paris.

Charles-Jules-Marie-Albéric Dinaux des Arsis, lieutenant au 9<sup>e</sup> hussards, détaché à l'École de cavalerie de Saumur, et Marguerite-Marie-Amélie Rondeau-Martinière, sans profession, de La Flèche.

Théodore-Fernand Baranger, peintre en bâtiment, et Marie-Louise Guitteau, couturière, tous deux de Saumur.

Auguste-Eugène Bin, camionneur, et Guillemette Gonidec, domestique, tous deux de Saumur.

François Jousset, négociant, et Léontine-Louise Aury, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Jean-Paul Vincent, sans profession, d'Angers, et Rosalie Rocher, sans profession, de Saumur.

Pour cause d'agrandissement, M. LIVERANI vient de transférer ses Magasins place de la Bilange, 4.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 30 janvier 1887.

Versements de 167 déposants (30 nouveaux), 33,711 fr. Remboursements, 41,108 fr. 29.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABLEAU, fabricant, rue de Poitiers, 31, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

MARDI 1<sup>er</sup> février 1887,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique d'AMROISE THOMAS.

Distribution:

Wilhem .....	MM. Bailly.
Lothario .....	NEVEU.
Laërte .....	Guernoy.
Frédéric .....	Stervenon.
Jarno .....	Piquet.
Un valet .....	Bouvier.
Aloysius .....	Henrion.
Antonio .....	Constant.
Philine .....	M <sup>mes</sup> Lebac-Espigat.
Mignon .....	Guibert.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Clouzard. Il y avait à peine fait le séjour réglementaire, que l'ordre lui arriva de rejoindre son régiment à Versailles.

Le pauvre fermier, dont les yeux étaient aussi égarés que le cœur, avait cru au retour de son fils, et les deux femmes n'avaient eu garde de le détromper. Comme il se faisait doucement à cette idée que ce fils ne le quitterait plus, il fallut lui expliquer que le jeune soldat n'avait pas encore son congé définitif et qu'il allait le chercher.

Pierre eut de la peine à le laisser partir, mais on parvint à le calmer en lui disant qu'il reviendrait bientôt.

André partit, le cœur gros, de cette maison où la douleur sympathisait si bien avec la sienne. Ici, une famille éplorée dont le fils avait été tué; là un orphelin; il lui semblait qu'une seconde famille lui tendait les bras, et que Dieu lui rendait d'une main ce qu'il lui retirait de l'autre.

Il songeait au jour où il recevrait son congé et où il lui faudrait retourner dans son pays natal, désormais sans attraits pour lui. Qu'irait-il y faire, maintenant que ceux qu'il chérissait tant n'y étaient plus?

La nuit qui précéda son départ de chez Pierre, il ne put fermer l'œil; il rêvait et combinait encore.

Enfin, le matin, les yeux gonflés, au moment où Geneviève et Annette s'occupaient de lui remplir

sa musette pour le voyage, il s'approcha timidement de la fermière et lui dit bien bas, comme honteux de ce qu'il allait lui demander:

— Madame Geneviève, voulez-vous que je revienne ici?

Geneviève le regarda avec des yeux où se peignait une tendresse inexprimable:

— Je n'osais pas vous en parler, lui répondit-elle simplement.

Ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.

— Vous serez ma mère, s'écria André avec transport; Pierre Clouzard sera mon père: dites, dites, voulez-vous que je sois votre fils?

Il se lut, suffoqué par le sentiment nouveau qui débordait en lui, et regardant à la dérobée Annette qui se détournait en baissant les yeux.

L'amour nait d'un regard, dit un proverbe; les deux enfants s'étaient compris et s'étaient aimés tout de suite, attirés l'un vers l'autre par le malheur, cette suprême attraction.

— Vous remplacerez les chers morts, reprit André.

— Vous prendrez la place de l'enfant, fit Geneviève, et le père ne s'apercevra pas du changement.

Pierre entra, un picquet de cidre à la main:

— Allons, mes enfants, dit-il, buvons un coup, avant de nous séparer, et toi, fleu, reviens bien vite.

— Voyez, dit Geneviève bas à André, il le désire aussi, le pauvre cher homme.

(A suivre.)

O. MICRON.

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, Et de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques, Sur conversion de saisie immobilière,

## D'une Maison

AVEC SES DÉPENDANCES

Sise à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 21 ;

2<sup>e</sup> D'UNE AUTRE

## MAISON

Avec ses dépendances,

Sise à Saumur, rue de Poitiers.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, le mercredi 23 février 1887, heure de midi.

On fait savoir : Qu'en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de Saumur, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et mentionné aux hypothèques, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques, de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de VINCENT, huissier à Saumur, en date du vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré et transcrit ;

Et aux requêtes, poursuite et diligences de M<sup>lle</sup> Joséphine-Jeanne-Madeleine Thoreau de la Martinière, propriétaire, demeurant à Saumur, rue des Pâpens,

Saisissant, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de : M. Théodore-Achille Pillet, charpentier, et de dame Armande Moneste, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Saumur, rue de la Petite-Douve,

Parties saisies, ayant M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE pour avoué,

Il sera procédé, le mercredi vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-sept, heure de midi, en l'étude

et par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-daté, à la vente aux enchères publiques, et en deux lots, des immeubles ci-après désignés.

### DÉSIGNATION

1<sup>er</sup> Lot.

Une maison, sise à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 21, composé de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier étage, trois pièces au second étage, grenier au-dessus, cour avec pompe, latrines, buanderie, cave, porche ouvrant sur la rue, cour, au fond de la cour un hangar en bois, diverses servitudes au levant du principal corps de bâtiment, le tout d'un seul tenant, joignant au couchant la rue de la Petite-Douve, au nord M. Nanceur, au levant le même, au sud M. Jolly ou ayant droit.

Sur la mise à prix de sept mille francs, ci..... 7.000 fr.

2<sup>e</sup> Lot.

Une autre maison, située à Saumur, rue de Poitiers, n° 64, composée de cave, cuisine en sous-sol, au rez-de-chaussée de salle à manger, salon et deux cabinets, six pièces au premier étage, mansarde et grenier au-dessus, cour servant à l'établissement de charretier, hangar, un grand portail à ciel ouvert conduisant dans la vaste cour. Le tout dans son ensemble ayant une superficie d'environ quinze ares, joignant à l'ouest la rue de Poitiers, au midi Tocheport, au nord Florisson, à l'ouest M<sup>lle</sup> Aubelle.

Sur la mise à prix de dix-sept mille francs, ci..... 17.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-sept.

BEAUREPAIRE.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### L'AUBERGE

### DU CANARD-ROUGE

Rue du Petit-Versailles, n° 12.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTHIER, notaire, rue d'Orléans. (67)

Etude de M<sup>e</sup> LECOMPTÉ, notaire à Brézé.

## A VENDRE

à l'amiable,

1<sup>er</sup>. Grande et belle MAISON BOURGEOISE, située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 20 minutes de Saumur et à 100 mètres de la gare de Brézé ;

JARDIN POTAGER et clos de terre et vigne y attenants, d'une contenance d'environ un hectare ;

2<sup>es</sup>. MAISON DE PRODUIT, située au centre du bourg de Saint-Cyr.

Revenu justifié : 450 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMPTÉ, notaire à Brézé. (841)

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé.

### VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Suite des ventes des 12 et 19 décembre 1886.

Le dimanche 6 février 1887, M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé, procédera à la continuation de la vente, aux enchères publiques, des objets mobiliers dépendant de la communauté PLOQUIN-VALLÉE et de la succession du sieur PLOQUIN, dans une maison sise au bourg de la commune de Neuillé.

On vendra :

Divers matériaux d'entrepreneur, tels que : planches d'échafaudages, chèvres, barres de fer, bois de travail et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

### Offres et Demandes

UN JEUNE HOMME sérieux, exempt du service militaire et muni de ses brevets, demande des écritures ou une place de comptable.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

Raccommodages et travaux neufs concrets, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

## ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

# RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

## Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

### SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SANS PALAIS NI CROCHETS

# DENTS

## Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

VOLUME DE 1886

10 fr. » le volume broché  
11 fr. 50 le volume cartonné

Nota. — Par la poste, 1 fr. 50 en sus des prix ci-dessus.

# MAGASIN PITTORESQUE

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois

Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON

BUREAUX: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, A PARIS

ABONNEMENTS POUR 1887

10 fr. pour Paris.  
12 fr. Départements.  
13 fr. Union postale.

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

### LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 43	»	4 26
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 »	»	4 39
Montreuil(a.)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52
— (dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23
Loudun	»	8 10	»	12 52	»	5 52
Poitiers	»	10 33	»	10 40	»	12 12

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	6 53	»	4 16	»	8 34
Saumur(état)	6 50	8 31	4 13	»	8 30
Nantilly	7 03	8 37	4 26	»	8 43
Montreuil(a.)	7 29	9 19	4 52	»	9 08
— (dép.)	7 34	9 29	5 »	4 21	10 »
le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	5 17	10 11
Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22
Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 43
Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 43
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41	»
La Ménitré	3 31	7 35	9 53	2 01	4 01	7 50	11 13
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 40	8 33	11 52

### COFFRE-FORT

## MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

### PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.